

Projet de biomasse-énergie local cherche investisseurs solidaires

Ce 22 novembre 2016, investisseurs et porteurs de projet biomasse se rencontraient pour discuter des outils financiers disponibles. Aider le porteur de projet à se poser les bonnes questions et à choisir le ou les investisseurs qui lui correspond(ent) : tel était l'objectif de cette treizième édition. Un moment d'échange important pour mieux comprendre les attentes de chacun.

« *Le Ministre insiste sur l'énorme potentiel de la biomasse, qu'elle soit agricole et forestière* » José Renard, Cabinet du Ministre Collin.

Quelles sont les possibilités de financement ?

Il ne suffit pas uniquement de connaître le registre des outils financiers wallons. Il s'agit aussi de se connaître et de savoir vers où on souhaite aller.

« *Connaître mes motivations et les motivations de mes investisseurs pour me diriger vers l'investisseur qui me convient.* » Axelle Valembos, Enbosco

Les **banques** constituent généralement la première ligne des demandes de financement. Certaines se revendiquent comme 100 % belge, telles que Crelan, d'autres veulent soutenir l'entreprenariat social et les énergies renouvelables, comme BNP Paribas Fortis. Il existe aussi des structures différentes, comme Crédal. Cette dernière est une coopérative de finance solidaire c'est-à-dire qu'elle finance des projets dans le domaine du développement durable, sur base de l'épargne de ses coopérateurs, et ce, jusqu'à 1 million d'euros. Bon à savoir, ces organismes se positionnent sur le secteur de la biomasse-énergie.

Une autre possibilité est de consulter des **investisseurs** autres que les banques, dès que le dossier est bien avancé. Ces investisseurs peuvent être des proches, des investisseurs privés tels que les business Angels, aux Family office, etc. Il existe des incitants fiscaux pour ce type d'investisseurs (tels que le Tax Shelter au niveau fédéral, et le prêt coup de pouce au niveau régional)

Par ailleurs, des **outils de financement wallons** sont mis à disposition par des organismes financiers publics. Trois acteurs principaux et leurs filiales sont concernés: la SRIW (focus sur les grandes entreprises et les investissements spécialisés), la Sowalfin (pour les PME et l'octroi de garanties bancaires) et la Sogepa (pour les entreprises en retournement, en difficulté).

La **SRIW** intervient à partir de 1,2 millions d'euros, sous forme de prêts, subordonnés ou non, de prise de participation ou de garanties. Ses filiales spécialisées potentiellement intéressantes pour le secteur sont :

- la SRIW environnement pour les entreprises du secteur environnemental ;
- BE FIN pour le domaine des énergies renouvelables et de la biotechnologie environnementale, qui gère également le programme NEXT (développement de l'économie circulaire) ;
- la Sowecsom pour l'économie sociale marchande, les coopératives, ...
- la SIAW qui regroupe des projets développés par des PME/TPE wallonnes actives dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la première transformation agricole, horticole et sylvicole.

La **Sowalfin** a plusieurs missions. Elle coordonne l'activité des différents invests locaux, qui interviennent également sous forme de prêts, de prises de participation ou de garanties, pour des montants inférieurs à 1,2 millions d'euros. La Sowalfin peut également octroyer des garanties de crédits bancaires (jusqu'à 75 %). Elle peut aussi faire du cofinancement (prêts subordonnés complémentaires à des crédits bancaires) et des microcrédits (de 25 000 €).



Dans les projets de bioénergies, de nombreux **aides et subsides** sont disponibles. Le Facilitateur Bioénergies (ValBiom) peut vous informer sur le sujet.

« Avant d'aller voir un interlocuteur public, faire le tour des investisseurs privés permet d'être challengé au niveau du projet et montrera qu'il y aura eu une recherche de financement avant d'appeler la Région. Se faire accompagner permet d'éviter les malentendus et de parler la même langue. » Laurent Wenric, Cabinet du Ministre Marcourt

« Montrer que l'on s'est posé les bonnes questions, c'est rassurer les financiers ». Axelle Valembos, Enbosco.

Pour Axelle Valembos, Enbosco, il est primordial de bien construire son dossier, ce qui se traduit entre autres par un questionnement préalable et un accompagnement, avant d'entamer le démarchage vers les investisseurs. Il est vivement conseillé de construire son dossier avec l'aide de personnes au profil varié et complémentaire.

Pour chaque solution envisagée découlera un ensemble de questions :

Outre les possibilités de prêts qu'offre une banque, celle-ci est-elle compatible avec mon projet ? Est-elle « durable », « locale », ... ? Mes proches ont-ils assez de moyens ? Font-ils un investissement de manière consciente et informée ou par amitié ? Est-ce que cela peut engendrer des litiges ? Les objectifs en termes de croissance et de résultats sont-ils les mêmes ? Les investisseurs privés industriels peuvent amener une connaissance technique, mais est-ce que l'indépendance peut être préservée ? J'ai dévoilé mon idée, peuvent-ils me la voler ?

« Le financement participatif est l'outil fondamental de la transition énergétique locale. Une multitude de modèles et de montages existent, et chacun est susceptible d'atteindre un public différent. » Frédéric Praillet, APERe

Le **financement participatif** est un outil fondamental de la transition locale. Une multitude de modèles et montages de financement participatif existe. Il s'agit entre autres de coopératives citoyennes, du crowdfunding. Des montages spécifiques (ex: sociétés de projet) sont aussi envisageables.

Les porteurs de projet y ont recours, entre autres par conviction sociale. Outre l'obtention d'un financement, il contribue à une meilleure acceptation du projet par les riverains.

Les **coopératives citoyennes**, comme Emissions Zéro et Courant d'Air, peuvent développer des projets propres ou prendre des participations dans des projets extérieurs. Elles peuvent être agréées ou à finalité sociale. En énergie renouvelable, elles se sont à ce jour constituées la plupart du temps autour de projets éoliens mais elles cherchent désormais à diversifier leur investissement. Il est également possible d'en créer autour d'un nouveau projet.

D'autres coopératives, telles que Coopeos, peuvent proposer des solutions globales (dont l'investissement) pour des collectivités, entreprises, etc., tout en permettant à tout un chacun d'investir dans la coopérative.

Le **crowdfunding** peut prendre différentes formes : un don, un don avec récompense, un investissement en prise de participation dans l'entreprise (equity crowdfunding) ou un prêt (crowdlending). Ces deux derniers types peuvent être intéressants pour les projets de bioénergies. Des plateformes spécifiques à ce secteur existent, telles qu'Ecco Nova qui propose du crowdlending.

Une autre possibilité est de développer des **sociétés de projet**. Ces dernières se constituent autour du projet, en faisant appel à différentes formes de financements (participatifs ou non).

La coopérative, un moyen de garder le contrôle de son entreprise ?

« La coopérative, c'est l'avenir, et il vaut mieux connaître son avenir que son passé. Les coopératives présentent une résilience beaucoup plus grande face aux crises financières. » Bernard Bayot, Réseau Financité.

Une **coopérative** est une société qui a deux caractéristiques principales : il est possible de segmenter les investisseurs en part A, B, C,... avec pour chacun des droits et devoirs différents ; et le capital peut être variable (les autres types de sociétés doivent passer devant notaire pour modifier le capital).

Le vote, défini dans les statuts, peut être réalisé sur base 1 part = 1 voix, 1 homme = 1 voix, et tous les intermédiaires possibles. Le fondateur peut donc garder le contrôle de sa coopérative selon le processus de votes. Il faut cependant garder à l'esprit que la prise de participation peut permettre d'intégrer des personnes qui ont un intérêt ou un désintérêt fort, afin de lutter contre le phénomène NIMBY¹. De plus, les personnes impliquées peuvent permettre d'avoir des acteurs disponibles pour aider, accompagner le projet.

De nombreux **organismes** accompagnent et soutiennent la création de coopératives. Parmi ceux-ci, l'**AEI** (Agence pour l'Entreprise et l'Innovation) qui a pour mission de soutenir la création et le développement des entreprises, ainsi que l'innovation. Elle coordonne de nombreux opérateurs (liste disponible sur www.aei.be). **Brasero** permet d'aider le financement de ces coopératives, par prise de capital (via la Sowecsom, filiale de la SRIW). Pour 1 € apporté dans le projet, la Sowecsom prend une participation de 1 € dans le capital (jusqu'à maximum 200 000 €).

¹ Not In My BackYard, pas dans mon jardin.



Quels sont les points d'attention du financement de la biomasse-énergie ?

La biomasse-énergie est considérée comme plus risquée par les investisseurs en comparaison aux autres énergies renouvelables (solaire, éolien). Cela s'explique en raison des incertitudes liées aux caractéristiques de la biomasse (des prix des intrants et de leur possible fluctuation de qualité, du stockage du digestat et de son épandage, etc.). De plus, le risque législatif, c'est-à-dire l'insécurité/l'incertitude liée aux changements des textes de loi (crainte de nouveaux changements dans la politique d'aides) est présent. Certes, la réflexion dans le montage du dossier est sans doute plus intense pour des projets biomasse. Quoi qu'il en soit, ces incertitudes ne devraient pas être un critère d'exclusion car pour tout type de projet, ce type de risque est encouru. Ces incertitudes doivent, comme pour tout projet, être énumérées dans la construction du dossier financier afin d'identifier le risque intrinsèque au projet.

Des projets biomasse ont fleuri en Wallonie. Ceci est la preuve que ces projets sont réalisables et finançables. Néanmoins, on observe que des nouveaux projets biomasse sont proposés sans pour autant être concrétisés pour cause d'une mauvaise évaluation du projet liée à une méconnaissance du secteur. ValBiom s'engage dès lors à ce que dès 2017, le lien soit renforcé entre les financeurs (banques, coopératives, plateformes de crowdfunding, etc.) et l'asbl afin de transmettre les connaissances et les expertises entre chaque partie pour faciliter la concrétisation de projets-biomasse.

On en reparle en 2017 lors d'un midi de la biomasse !

« C'est au niveau du projet qu'il y a un défi et non au niveau du financement. Si vous avez des projets, osez-les ».
Pierre-Yves Pirlot, Ecco Nova.



Pour plus d'informations ?

Aricia Evlard

Bioénergies, phytoremédiation

t 081 62 71 55

m 0489 17 15 60

a.evlard@valbiom.be

Cécile Heneffe

Biométhanisation

t 081 62 71 92

m 0488 17 21 18

c.heneffe@valbiom.be

